



COMMUNE DE EGHEZEE

CONVOCATION
DU
CONSEIL COMMUNAL
l'art. L1122-13 §1^{er} du CDLD

Le 9 décembre 2021 à 20h00
Par visioconférence

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 – Approbation.
2. Solidarité Internationale – Demande d'un subside pour l'école d'un village au Togo – Octroi.
3. Rapport annuel 2021 sur les synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS - Adoption
4. CPAS - Budget 2022 - Approbation
5. ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021
6. IMAJE - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2021
7. Construction d'une extension au centre sportif d'Eghezée - Demande d'octroi d'une subvention - Recevabilité.
8. Communication en vertu de l'article 4, alinéa 2, du règlement général de la comptabilité communale, des décisions de l'autorité de tutelle.

Séance à huis clos

9. Demande de mise à la retraite d'un agent statuaire - Prise d'acte.

Académie d'Eghezée

10. Désignation à titre temporaire d'un professeur de piano dans un emploi non vacant – Ratification.
11. Désignation à titre temporaire d'un professeur de piano dans un emploi non vacant – Ratification.
12. Désignation à titre temporaire d'un professeur de clarinette dans un emploi non vacant – Ratification.
13. Détachement externe d'un professeur de trompette
14. Démission d'un professeur de clarinette

Enseignement fondamental communal

15. Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une institutrice primaire

Ecole communale d'Eghezée I

16. Désignation d'une maîtresse de morale à titre temporaire et à temps partiel. Ratification.
17. Désignation d'une maîtresse de morale à titre temporaire et à temps partiel. Ratification.

Ecole communale d'Eghezée II

18. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire et à temps partiel. Ratification.
19. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire et à temps partiel. Ratification.
20. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire et à temps partiel. Ratification.
21. Désignation d'une maîtresse de morale à titre temporaire et à temps partiel. Ratification.

Pour le collège communal,

La Directrice générale,

A. BLAISE



Le Bourgmestre,

R. DELHAISE